

DECISION N° DEC_101_2023

Tarifs de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Sélestat met à disposition ses équipements sportifs (gymnases et terrains entre autres) auprès de divers organismes publics ou privés.

Les tarifs de la mise à disposition des équipements sportifs sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2024 comme détaillés dans l'annexe ci-jointe :

- I. Complexe Charlemagne, gymnases Dorlan et INSPE
- II. Centre sportif intercommunal
- III. Stade municipal
- IV. Courts et club house tennis
- V. Zone de loisirs du Grubfeld

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

En application *de la délibération du Conseil municipal n°11 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,*

Décide de fixer *avec effet au **1^{er} janvier 2024** les tarifs de la mise à disposition des équipements sportifs, comme indiqué ci-dessous.*

Direction des Finances/Delphine HEIM

Fait à Sélestat, le 28/12/2023

Le Maire :
Marcel BAUER

I. COMPLEXE CHARLEMAGNE, GYMNASES DORLAN ET INSPE

	COMPLEXE CHARLEMAGNE						GYMNASE DORLAN	GYMNASE INSPIRÉ
	SALLE DE COMBAT	GYMNASE CHARLEMAGNE	SALLE MODULABLE		PLATEAUX EXTERIEURS	MUR ESCALADE		
			SANS BAR	AVEC BAR				
Associations sportives sélestadiennes pour les pratiques d'entraînement et de compétitions récurrentes	0,30 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure		0,30 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure
Associations sportives de la Communauté de Communes de Sélestat	4,00 € /heure	10,00 € /heure	22,50 € /heure	27,50 € /heure	3,00 € /heure	4,00 € /heure	10,00 € /heure	10,00 € /heure
Associations sportives hors Communauté de Communes de Sélestat	12,00 € /heure	21,00 € /heure	32,50 € /heure	42,50 € /heure	6,50 € /heure	12,00 € /heure	16,00 € /heure	16,00 € /heure
Tiers organisant des compétitions et/ou des manifestations exceptionnelles sportives ou non	12,00 € /heure	21,00 € /heure	42,50 € /heure	52,50 € /heure	6,50 € /heure	12,00 € /heure	16,00 € /heure	16,00 € /heure
Lycées dans le cadre de l'EPS	10,00 € /heure	15,00 € /heure	10,00 € /heure		6,00 € /heure	10,00 € /heure	10,00 € /heure	10,00 € /heure
Collèges dans le cadre de l'EPS	11,70 € /heure	13,70 € /heure	11,70 € /heure		4,60 € /heure	11,70 € /heure	11,70 € /heure	11,70 € /heure
Tiers organisant des d'activités sportives à but commercial ou lucratif	36,00 € /heure	63,00 € /heure	97,50 € /heure	127,50 € /heure	19,50 € /heure	36,00 € /heure	48,00 € /heure	48,00 € /heure
Association Sélestadienne pour l'organisation de réunion ou de pratiques non sportives			5,10 € /heure	12,00 € /heure				

II. CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL

	CSI							
	SALLE E.GRIESMAR	SALLE G.SPATZ	DOJO	SALLE SPECIALISEE	ESPACE MODULABLE (HALL CSI)	1 ^{er} ETAGE AVEC BAR ou HALL GRIESMAR AVEC BAR	1 ^{er} ETAGE SANS BAR OU HALL GRIESMAR SANS BAR	SALLE DE REUNION
Associations sportives sélestadiennes pour les pratiques d'entraînement et de compétitions récurrentes	0,30 € /heure	0,70 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure		0,30 € /heure	
Associations sportives de la Communauté de Communes de Sélestat	19,00 € /heure	40,00 € /heure	4,00 € /heure	4,00 € /heure	22,50 € /heure	27,50 € /heure	22,50 € /heure	22,50 € /heure
Associations sportives hors Communauté de Communes de Sélestat	25,00 € /heure	50,00 € /heure	8,00 € /heure	8,00 € /heure	32,50 € /heure	42,50 € /heure	32,50 € /heure	32,50 € /heure
Tiers organisant des compétitions et/ou des manifestations exceptionnelles sportives ou non*	FORFAIT 2 500€/jour et 1 500€/jour supplémentaire (mise à disposition du complexe en entier)							
Lycées dans le cadre de l'EPS								
Collèges dans le cadre de l'EPS								
Associations sélestadiennes pour l'organisation de réunion ou de pratiques non sportives					5,10 € /heure	12,00 € /heure	5,10 € /heure	5,10 € /heure
Tiers organisant des d'activités sportives à but commercial ou lucratif	75,00 € /heure	150,00 € /heure	24,00 € /heure	24,00 € /heure	97,50 € /heure	127,50 € /heure	97,50 € /heure	97,50 € /heure

*Gratuité peut être accordé pour une Assemblée générale des clubs sportifs sélestadiens et pour une fête avec pratique sportive et repas

III. STADE MUNICIPAL

	STADE MUNICIPAL		
	TERRAIN D'HONNEUR	TERRAIN SYNTHETIQUE	PISTE D'ATHLETISME
Associations sportives sélestadiennes pour les pratiques d'entraînement et de compétitions récurrentes	0,30 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure
Associations sportives de la Communauté de Communes de Sélestat	20,00 € /heure	20,00 € /heure	11,50 € /heure
Associations sportives hors Communauté de Communes de Sélestat	45,00 € /heure	45,00 € /heure	23,90 € /heure
Tiers organisant des compétitions et/ou des manifestations exceptionnelles sportives ou non	45,00 € /heure	45,00 € /heure	23,90 € /heure
Lycées dans le cadre de l'EPS	4,60 € /heure	4,60 € /heure	4,60 € /heure
Collèges dans le cadre de l'EPS	4,60 € /heure	4,60 € /heure	4,60 € /heure
Tiers organisant des d'activités sportives à but commercial ou lucratif	135,00 € /heure	135,00 € /heure	71,70 € /heure

IV. COURTS ET CLUB HOUSE TENNIS

	FORFAIT ANNUEL
Mise à disposition des courts et du club house tennis*	530,00 €

*Ce tarif s'applique uniquement au club sportif Tennis des remparts ayant signé une convention avec la Ville de Sélestat

V. ZONE DE LOISIRS DU GRUBFELD

	GRUBFELD			
	TERRAIN DE FOOTBALL	TERRAIN DE RUGBY	TERRAIN DE BEACH	BOULODROME ET HALL FRANCK
Associations sportives sélestadiennes pour les pratiques d'entraînement et de compétitions récurrentes	0,30 € /heure	0,30 € /heure	0,30 € /heure	
Associations sportives de la Communauté de Communes de Sélestat				
Associations sportives hors Communauté de Communes de Sélestat	25,00 € /heure	25,00 € /heure	25,00 € /heure	65,00 € /jour
Tiers organisant des compétitions et/ou des manifestations exceptionnelles sportives ou non	25,00 € /heure	25,00 € /heure	25,00 € /heure	65,00 € /jour
Lycées dans le cadre de l'EPS	5,00 € /heure	5,00 € /heure	5,00 € /heure	5,00 € /heure
Collèges dans le cadre de l'EPS	4,60 € /heure	4,60 € /heure	4,60 € /heure	4,60 € /heure
Tiers organisant des d'activités sportives à but commercial ou lucratif	75,00 € /heure	75,00 € /heure	75,00 € /heure	195,00 € /heure

MINIMUM DE FACTURATION ANNUELLE DE 15€ PAR UTILISATEUR